18 juin 2025

BIENVENUE AU WEBINAIRE

Inspection professionnelle de l'OIQ. Une expérience vécue par nos membres.



Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec

PRÉSENTÉ PAR



Rym Ikhlas Rachedi M.ing.

Ingénieure biomédicale
CHU Ste-Justine



Josianne Latour ing. M. Sc. A

Ingénieure biomédicale
CISSS des Laurentides

Introduction et animation :

Claude Foucart

Président du comité affaires académiques et formation continue

Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec

Logistique

L'activité débutera à 12 h 00 et se terminera à 13h

Merci d'éteindre votre micro lorsque vous n'intervenez pas

Merci de lever la main pour toute question ou commentaire

À la fin de l'activité, un court sondage d'appréciation vous sera transmis par courriel

Envoyez-nous vos commentaires à info@apibq.ca

Agenda

- Mot de bienvenue et introduction	15 minutes	Claude Foucart
- Préparation d'une visite	15 minutes	Josianne Latour
- Déroulement d'une visite	15 minutes	Rym Ikhlas Rachedi
- Période de questions	15 minutes	

Introduction

- Qu’est-ce qu’une visite d’inspection
- Objectif
- Qui est visé ?
- Liens site web OIQ

But d’une inspection

Le but de l’inspection professionnelle est de s’assurer que toute personne membre exerce sa profession en conformité avec les lois, règlements et normes en vigueur.

C'est une mesure positive visant à hausser le niveau de confiance du public à l’égard des ingénieurs et ingénieures et de la profession, ainsi qu’à réduire les risques liés à la pratique du génie.

L'inspection est l'un des 5 mécanismes de protection du public.

Qui et quand ?

-Tous peuvent être inspectés au cours de leur carrière

- Priorité de l'OIQ :
  - Domaines du génie à risque (dont le génie biomédical !)
  - Suite à un signalement
  - Aléatoire

2 types de compétences évaluées

Compétences critiques

- Obtenir les intrants
- Apprécier les risques
- Produire un travail d'ingénierie de qualité

Les compétences critiques non maîtrisées peuvent causer de graves préjudices, difficilement réparables

Compétences importantes

- Établir la meilleure solution
- Documenter ses activités
- Gérer ses activités et projets
- Communiquer, notamment en français

Les compétences importantes non maîtrisées peuvent causer des préjudices réversibles

Inspection

- Lors de la rencontre d'inspection, la compétence est évaluée entre autres en examinant les dossiers et les documents relatifs aux projets de l'ingénieure ou de l'ingénieur.

Indice de confiance

L’indice de confiance est considéré:

Élevé : lorsqu’il n’y a aucun manquement ou s’il y a un manquement mineur ou plus à une compétence importante ;

Modéré : lorsqu’il y a au moins un manquement mineur à une compétence critique ou au moins un manquement majeur à une compétence importante ;

Faible : s’il y a au moins un manquement majeur à une compétence critique

Références

Guide :

www.oiq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/02/GUIDE_Deroulement_IP.pdf

Règlement sur l'inspection professionnelle des ingénieurs :

https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/I-9,%20r.%209.1/

Préparation d'une visite

- Avis d'inspection
- Documents à consulter
- Documents à compléter
- Quoi vérifier avant l'inspection

Avis d’inspection

- Appel **téléphonique** de votre inspecteur
  - Votre inspecteur peut être un ingénieur biomédical ou un ingénieur d’un autre domaine
  - Il est de la responsabilité de l’ingénieur d’assurer un suivi avec l’inspecteur

- Réception d’un **courriel** de l’Ordre des ingénieurs du Québec

Bonjour Nom de l’ingénieur

Veuillez noter qu'un avis d'inspection professionnelle a été déposé sur votre portail. Cet avis d'inspection comporte plusieurs informations importantes à lire ainsi que la liste des documents à fournir. Vous trouverez la marche à suivre pour vous préparer (vidéos et guide de préparation, exemple de la grille d'évaluation, etc.).

Pour la visioconférence, un lien de connexion vous sera envoyé séparément.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec l’inspecteur Nom et coordonnées de l’inspecteur

Cordialement,

Ordre des ingénieurs du Québec
1801, avenue McGill College, 6e étage
Montréal (Québec) H3A 2N4
514 845-6141 | 1 800 461-6141

oiq.qc.ca | carrieresoiq.ca

ing. Ordre des ingénieurs du Québec

Avis d’inspection

Date de l’inspection

- Choisie d’un commun accord entre l’ingénieur et l’inspecteur.
- Environ 4 semaines après la réception de l’avis d’inspection.

Format de l’inspection

- La rencontre peut se faire à distance (par vidéoconférence) ou sur votre lieu de travail.

Documents à consulter

- Vidéos préparatoires de l'OIQ (obligatoire)



https://www.youtube.com/playlist?list=PLgbC_aiGkvWR6Uo2vNix4zAo2cvgENvvh

- Guide de pratique professionnelle de l'OIQ (facultatif)

https://www.oiq.qc.ca/membres/guide-de-pratique-professionnelle/
Profil de compétence : Équipements et machines industriels et de transport

Documents à compléter

1. Le **formulaire de préinscription** complété.
2. La **liste des projets** ou des mandats des **3 dernières années**.
   - Pour le nombre de projets à inscrire dans la liste, veuillez vous référer à votre inspecteur.
3. Votre **Curriculum vitae** (CV) à jour.
   - Il est possible que votre inspecteur vous questionne sur vos emplois précédents figurant sur votre CV.
4. Un ou des **organigrammes** permettant de situer votre poste chez votre employeur ou vos employeurs.
   - Typiquement 2 ou 3 organigrammes dans le réseau de la santé.

Quoi vérifier avant l'inspection

- ✓ S'assurer d'avoir au dossier tous les **informations et documents pertinents** permettant la **compréhension** de la démarche du projet, incluant les motifs soutenant vos décisions.
  - Courriel important enregistré en PDF
  - Compte-rendu de rencontre
  - Décision clé dans le projet
- ✓ S'assurer d'avoir accès aux **documents de référence** utilisés dans vos projets
  - Norme et guide officiel
  - Procédure et gabarit de travail

Quoi vérifier avant l'inspection

- ✓ Dans le cas d'un **transfert de projet**, s'assurer d'avoir accès à tous les documents du précédent responsable du projet
  - L'ingénieur ne sera pas inspecté sur le travail fait par son prédécesseur, mais il doit pouvoir présenter les documents de référence sur lesquels il s'est référé pour la suite du projet.
- ✓ Dans le cas d'un **changement d'emploi** pendant la période de référence de l'inspection, s'assurer d'avoir accès aux documents des projets réalisés pendant cette période.
  - Il est possible de demander l'accès aux documents à votre ancien employeur ou de demander à celui-ci de vous les transmettre pour votre inspection.

Les documents de vos projets appartiennent à votre employeur

Déroulement d'une visite

- Rencontre avec l'inspecteur
- Rapport d'inspection et recommandations
- Suivis attendus

💼 Rencontre avec l'inspecteur

- Se fait généralement **à distance (par vidéoconférence)** ou sur votre lieu de travail.
- S'assurer d'avoir accès à tous ses documents.
- Dure **environ 3h** avec une pause **de 10min**

•Trois phases se succèdent :

- Compréhension de **votre contexte professionnel**, rôle, environnement.
- Présentation de votre **formation, expérience, méthodes de travail**.
- Examen ciblé : **dossiers, devis, registres, plans, calculs.**
- Il peut aussi examiner certains de **vos livrables** pour évaluer votre rigueur et l'application des principes d'ingénierie.

- L'inspecteur est **lié par le secret professionnel**

💼 Rencontre avec l'inspecteur

Exemples de points importants que l'inspecteur vérifie:

- Avoir une structure de dossier **organisée et partagée** avec les autres ingénieurs de l'équipe.
- Enregistrer tous les documents importants en format PDF (courriels, PPT de présentation de produits, réceptions détaillées, factures, le programme détaillé de formation clinique, justificatif des choix de contrats de maintenance, etc.).
- Les décisions clés dans les dossiers doivent être **documentées par écrit et approuvées par les PP** (ex.: Changement de direction dans le projet ou de stratégie d'acquisition).
- Les rencontres avec les parties prenantes doivent être appuyées par des **comptes-rendus écrits** (Ex.: rencontre de démarrage ou de suivi).
- Les devis d'AO doivent être approuvés **par écrit** par la partie clinique.
- Les arguments utilisés dans les avis d'intention doivent être justifiés. Les sources d'où l'information a été prise doivent être **documentées dans le dossier du projet.**
- Pour chaque projet réalisé, effectuer une **analyse de risques** de façon structurée en considérant tous les types de risques possibles.
- Le niveau de **satisfaction des clients** doit être documenté (acceptation finale et provisoire).

✅ Rapport et recommandations

Après la rencontre, l'inspecteur rédige un **rapport** comprenant :

- une **grille d'évaluation** des compétences (Critiques et importantes);
- un **indice de confiance** (élevé, modéré, faible);
- un **résumé des projets examinés et des documents présentés;**
- des **recommandations ou pistes d'amélioration**;
- des **rappels et références** normatives.

✅ Grille d'évaluation

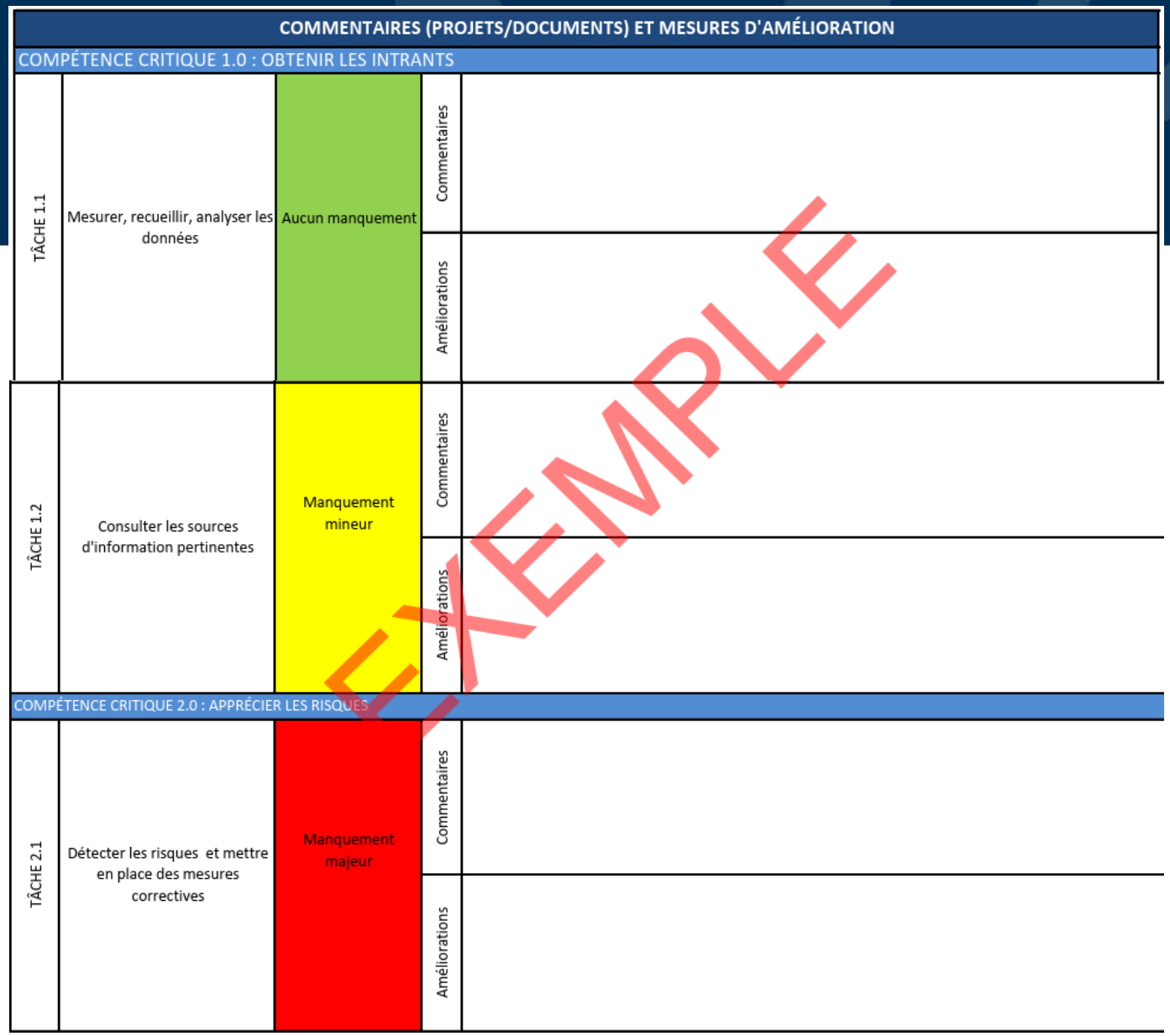

COMMENTAIRES (PROJETS/DOCUMENTS) ET MESURES D'AMÉLIORATION				
COMPÉTENCE CRITIQUE 1.0 : OBTENIR LES INTRANTS				
TÂCHE 1.1	Mesurer, recueillir, analyser les données	Aucun manquement	Commentaires	
			Améliorations	
TÂCHE 1.2	Consulter les sources d'information pertinentes	Manquement mineur	Commentaires	
			Améliorations	
COMPÉTENCE CRITIQUE 2.0 : APPRÉCIER LES RISQUES				
TÂCHE 2.1	Détecter les risques et mettre en place des mesures correctives	Manquement majeur	Commentaires	
			Améliorations	

EXEMPLE

LIEN: chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.oiq.qc.ca/wp-content/uploads/documents/DSIP/OIQ_Grille_IP_Exemple.pdf

✅ Indice de confiance

	Compétence critique	Compétence importante
Aucun manquement	Élevé	Élevé
Manquement mineur	Modéré	Élevé
Manquement majeur	Faible	Modéré

Lorsqu'un ou plusieurs manquements majeurs à une ou des compétences critiques sont observés, l'indice de confiance de la pratique du membre est faible

- **Élevé** : toutes les compétences sont jugées conformes ; pas de manquements; l'indice de confiance est très bon.
- **Modéré** : présence de petits manquements sur des compétences critiques, mais les compétences importantes demeurent pleinement satisfaisantes.
- **Faible** : manquement(s) majeur(s) sur des compétences critiques; même si les compétences importantes sont respectées ou modérées, la confiance reste faible.

Suivi attendus

Le rapport est examiné par le **CIP**, qui décide s'il faut clore le dossier, rouvrir l'inspection ou déclencher une inspection approfondie

Trois issues possibles :

- Si l'indice de confiance est **élevé**, le dossier est généralement clos .

- Avec un indice **modéré ou faible**, il peut y avoir :
  - Une **inspection supplémentaire** ou un **suivi ciblé**,
  - Une **inspection professionnelle approfondie (IPA)**
  - Dans les cas graves, un **signalement** au Bureau du syndic peut être initié

Lettre de fermeture de dossier

Surveillance de l'exercice de la profession
Fermeture de dossier

Bonjour,

La présente fait suite à votre inspection professionnelle menée par l'inspecteur , ing. Cette inspection s'inscrivait dans le cadre du Programme de surveillance de l'exercice de la profession.

Votre rapport d'inspection professionnelle a été déposé sur votre portail à la suite de la fermeture du dossier. Il est important d'en prendre connaissance.

Dans un souci d'amélioration continue, l'Ordre des ingénieurs du Québec sollicite votre opinion sur le processus de la visite d'inspection. Nous vous prions de bien vouloir prendre quelques minutes de votre temps pour répondre à notre sondage en ligne. Vos réponses à ce sondage resteront totalement anonymes et confidentielles.

Pour toute question au sujet de votre pratique professionnelle ou du contenu de ce rapport, veuillez communiquer avec l'inspecteur .

Afin de reconnaitre la préparation et la participation à votre inspection professionnelle, une heure sera déclarée en date de l'inspection dans votre dossier de formation continue au début du mois d'avril 2025 pour la période 2023-2025. Aucune action n'est requise de votre part.

1h sera déclarée dans le dossier de formation continue de la période en cours

🎯 Points clés à retenir

- Chaque étape est formalisée, encadrée par la **politique, le règlement** et le **Code des professions**, garantissant transparence, équité et confidentialité
- L'**objectif principal** est la **protection du public** et l'**amélioration continue** de la pratique professionnelle
- Vous êtes invité à **participer activement** et **profiter de cette démarche** comme occasion de croissance professionnelle.

🎯 SUGGESTIONS, RAPPELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À chaque étape, vous pouvez consulter :

- La section **"Contrôle et suivi de projet"** du Guide de pratique professionnelle : https://gpp.oiq.qc.ca/Le_controle_et_suivi_de_projet.htm
- Intégrer les principes de **développement durable** : https://gpp.oiq.qc.ca/Developpement_durable.htm
- Réviser les lignes directrices du **Guide de pratique professionnelle** : https://gpp.oiq.qc.ca/Exercice_de_l_ingenierie_et_activites_reservees_a_l_ingenieur.htm#exercice_ingenierie
- Consulter l'**article 3 de la loi sur les ingénieurs** : https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/I-9#se:3
- Consulter la section " **Profil de compétences- équipements et machines industriels et de transport"** du Guide de pratique professionnelle: https://gpp.oiq.qc.ca/Profil_-_Equipements_et_machines_industriels_et_transport.htm

Des questions

?